

vœu exprimé par plusieurs d'entre vous de voir les deux parties du royaume séparées, en demeurant néanmoins sous le même sceptre. Ce vœu a été accordé.

“ Mais avant que le mode et la condition de cette grande mesure puissent être déterminés d'une manière constitutionnelle, sa majesté accorde provisoirement aux provinces méridionales une administration distincte, entièrement composée de Belges, dont je suis le chef. — Les affaires de cette administration se feront avec les corps publics ou avec les particuliers, dans la langue qu'ils voudront. — Toutes les places dépendantes de ce gouvernement seront données aux habitans des provinces qui le composent. La plus grande liberté sera accordée par rapport à l'instruction de la jeunesse, et les autres améliorations se feront conformément aux vœux de la nation et aux besoins des temps. — Concitoyens, tout ce que nous demandons de vous, c'est d'unir vos efforts aux nôtres, pour réaliser ces espérances, et nous vous garantissons l'oubli de toutes les erreurs politiques qui peuvent avoir précédé cette proclamation.”

Anvers, 5 Octobre.

*Extrait de la Proclamation du Roi des Pays-Bas.*

“ Trouvant qu'il nous est impossible, en conséquence des événemens qui se sont succédés avec la plus grande rapidité, de protéger les habitans loyaux des provinces méridionales contre les forces supérieures qui ont été amenées contre eux, nous sentons qu'il nous est nécessaire de tourner toute notre attention sur cette partie de notre royaume dont la fidélité à notre maison et aux institutions d'une société bien organisée s'est montrée d'une manière si positive.

“ Habitans des Pays-Bas ! votre force est nécessaire présentement pour la protection de votre pays. La situation du royaume exige qu'il y ait un armement général, et que toute votre énergie se déploie pour préserver ce que vous avez de plus cher et de plus sacré. La loi fondamentale déclare que dans des circonstances semblables à celles où nous nous trouvons, c'est un des premiers devoirs des habitans du royaume de prendre les armes. Aux armes donc, à la pressante demande de votre souverain ! Aux armes pour la cause de l'ordre et des lois ! Aux armes sous la protection du Tout-puissant, qui a si souvent sauvé les Pays-Bas et la maison d'Orange des plus grands dangers.”

La Haie, 7 Octobre.

France.—Dans la chambre des pairs, le 27 Septembre, le comte de Montalivet se leva pour appeler l'attention de la chambre sur une lettre signée Le Comte de Kergorlay, laquelle